



Salaire supérieur pour un poste inférieur

Par **Nathou**, le **02/03/2011** à **11:49**

Bonjour,

Je suis responsable d'une boutique d'optique (maitrise niveau 6) appartenant à une enseigne de la grande distribution depuis avril 2010. Je travaille dans cette entreprise depuis 2008. En mai 2010, ma directrice a embauché un responsable adjoint (maitrise niveau 5).

En préparant mes prévisions pour 2011, je me suis aperçue que mon adjoint recevait un salaire supérieur au mien de 200€ brut, alors que nous travaillons le même nombre d'heures et que nous avons les mêmes diplômes.

Cette différence est-elle justifiée quand bien même j'ai un poste supérieur ?

Dans le cas où aucune justification de cette différence ne peut être avancée, quels sont les recours possibles pour moi ?

Par avance, merci !

Par **P.M.**, le **02/03/2011** à **12:06**

Bonjour,

Je pense que vous devriez d'abord demander à l'employeur une régularisation et de vous indiquer en cas de refus la raison objective pour laquelle une telle différence devrait perdurer...

Par **Nathou**, le **02/03/2011** à **15:57**

Merci pour cette réponse.

En ce qui concerne la façon de demander cette régularisation, pensez-vous qu'une demande informelle est plus souhaitable ou qu'un courrier est nécessaire ?

Par **P.M.**, le **02/03/2011** à **16:46**

C'est à vous de voir en fonction des relations que vous avez avec l'employeur, mais si une démarche informelle n'aboutit pas, il faudrait passer à la lettre recommandée avec AR...

Par **Nathou**, le **02/03/2011** à **16:55**

Entendu, je vais suivre vos conseils et vous tiendrai informé !
Merci encore.

Par **Nathou**, le **11/03/2011** à **19:17**

Après une rapide discussion avec mon supérieur hiérarchique, il semble impossible de réévaluer mon salaire étant donné le manque d'activité actuel de la boutique. Dois-je attendre ?

Par **P.M.**, le **11/03/2011** à **19:35**

Bonjour,
Ce n'est pas à mon avis une raison objective mais plutôt une manière de "botter en touche"...

Par **Nathou**, le **11/03/2011** à **19:39**

Quel cauchemar...